

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 Octobre 2021

Le 26 Octobre de l'an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de Branne régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal à la mairie de Branne, sous la présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire.

**Présents** : Marie-Christine FAURE, Éric NICOINE, Véronique PARSAT, Olivier JONQUIERE, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Ana MIRADA GRELOT, Léo GERVILLE REACHE, Philippe SARRAUTE, Isabelle HENRY, Serge MAUGEY, Estelle BARAT .

**Pouvoirs** : Marie-José HOUDRY, procuration à Serge MAUGEY  
Stéphane COLOZZI, procuration à Ana MIRADA GRELOT

**Excusés** : Marie-José HOUDRY, Stéphane COLOZZI

**Absents** : Pascal OLIVARES, Didier GODFROY,

A été désignée secrétaire de séance : Estelle BARAT

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le dernier compte-rendu du conseil municipal du 7 Septembre 2021.

Ludivine BAILLY, DGS, informe le conseil qu'il n'est pas en écriture, vu le délai tardif de réception, il sera à valider au prochain conseil municipal.

Madame le Maire donne l'ordre du jour :

### **1/ Délibération rétrocession à titre gratuit de la parcelle ZM 222**

Madame le Maire explique le courrier du Département en date du 10 septembre dernier :

Le Département suite à un changement d'emprise via son bureau d'étude technique routier (étude du futur "tourne à gauche" à St Sulpice de Faleyrens) a décidé d'abandonner l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZM n 104 à titre gratuit, il a été convenu que le parking du stade ne sera pas impacté, si besoin, Le Département envisagera de buser le fossé afin d'en dégager une zone de sécurité de 4 m.

Le transfert de propriété ayant été effectué, il convient de rétrocéder la parcelle ZM n222 issue de la section cadastrée ZM n 104 à titre gratuit.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

### **2/ Délibération désignation commissaire enquêteur et enquête publique CAFFE CUISINE**

Madame le Maire explique l'arrêté sur le projet de déclassement partiel de la Place du Marché en vue de son aliénation sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière.

Cette enquête, d'une durée de 15 jours, s'ouvrira à la Mairie de BRANNE. Elle se déroulera du vendredi 12 novembre au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Monsieur ACCHIARDI Walter est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra, en personne, les observations du public en mairie de BRANNE sur 3 dates (voir arrêté en affichage)

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

### **3/ Délibération redevance occupation du domaine Public ORANGE**

Madame le Maire explique la redevance, à ce jour, non acquittée par Orange,  
La société ORANGE occupe le domaine sans s'être acquittée des redevances depuis plusieurs années, après recherches, les titres exécutoires n'ont pas été envoyés à la société occupante, un rappel sera fait pour les 5 dernières années soit à compter de 2017 pour un montant total de 3129€

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

### **4/ Délibération –Guichet UNIQUE –Avenant 1 – Convention adhésion au service Application du Droit des Sols (ADS)**

Madame le Maire explique la nouvelle procédure pour les dépôts des permis de construire et des déclarations de travaux

Considérant qu'un avenant à la convention est nécessaire afin de redéfinir les modalités de travail en commun dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols qui interviendra au plus tard le 1er janvier 2022 ;

Considérant que le PETR met à disposition des communes, les outils informatiques permettant l'instruction dématérialisée et notamment la création d'un guichet-unique pour les usagers et professionnels, pour le dépôt dématérialisé de leurs demandes d'urbanisme ;

Considérant que l'utilisation de ces outils nécessite l'accord de la commune sur les conditions générales d'utilisation rédigées par le PETR

Afin d'accélérer les demandes et d'être plus réactifs aux dépôts et d'être dans l'ère du numérique, Les demandes par les administrés se feront via la plateforme PETR, l'ensemble des validations se fera également via cette plateforme par les mairies, les droits du sol, les notaires, les bâtiments historiques etc.

Les administrés pourront suivre l'état d'avancement de leur dossier en cours

Si une connexion est impossible, la personne chargée de l'urbanisme en mairie, accueillera sur RDV afin d'accompagner les administrés dans cette démarche.

La mise à disposition d'un ordinateur et d'un lieu confidentiel n'étant pas possible par la mairie.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

### **5/ Délibération DM N°4 - SDEEG**

Madame le Maire lit le titre de « rappel » concernant la facture du SDEEG, en attente de règlement

Accord de règlement

Vote à l'unanimité par le conseil municipal.

## **6/ Délibération Réglementation vitesse agglomération RD936 à 30 km/h**

Considérant que la pente, l'étroitesse, la sinuosité ponctuelle de la chaussée de la Route Départementale n°936, représentent un danger, et que la multitude des commerces, activités, traversées piétonnes, ainsi que la présence d'aménagements ralentisseurs et modérateurs de vitesse, nécessitent des mesures de sécurité, entre les P.R. 31 + 965 et 32 + 477, Mme le Maire propose que la vitesse de tous les véhicules soit limitée à 30 km / heure;

Olivier JONQUIERE apporte un élément sur le cout de la signalisation et marquage au sol des 30 km/h pour environ 2500€ devis reçu par la société Séri.

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de BRANNE.

Discussion entre les membres sur le positionnement du et/ou des panneaux d'entrée et sortie de la commune, Olivier JONQUIERE apporte des éléments de précision sur la réglementation en mètres linéaires à respecter entre l'entrée et le positionnement du panneau 30.

POUR : 12

CONTRE : 0

Abstention : 1

Mme le Maire rappelle qu'un arrêté en commun a été pris (Branne / St Sulpice de Faleyrens) pour la limitation du pont à 50 km/h et a été envoyé au centre routier départemental du Libournais.

## **7/ Délibération Vente parcelle Maine Plantier – complément de la délibération du 20210101**

Madame le Maire explique des modifications suivantes sur la nouvelle délibération, afin d'apporter des précisions

Surface de 1561m<sup>2</sup> au prix de 65€ le m<sup>2</sup> pour un total de 102 765€.

Vote à l'unanimité par le conseil municipal

## **8/ Délibération création d'un poste de rédacteur et modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire explique que suite à une demande de promotion interne demandée par courrier, d'un adjoint administratif principal de 1ere classe vers un poste de rédacteur, le conseil municipal doit se prononcer en raison de la modification du tableau des effectifs.

Proposition de Mme le Maire d'ouvrir un poste de Rédacteur et fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe.

Monsieur GERVILLE REACHE demande si cela entraine une modification des missions de l'agent ; la réponse est non, l'agent approfondira ses propres missions sur lesquelles elle est missionnée avec les nouvelles modalités de fonctionnement de l'urbanisme.

Vote à l'unanimité par le conseil municipal.

## **9/ Délibération FDAEC**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la subvention de la FDAEC pour un montant de

14300€.

Vote à l'unanimité par le conseil municipal

### **Questions diverses :**

- Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Eglise est inscrite aux monuments historiques ; cela entraîne des modifications dans l'instruction de l'urbanisme, suivant un rayon délimité depuis l'édifice concerné, qui concernent la commune de Branne mais également la commune de Grezillac sur la zone de Pey du Prat.

### **Travaux :**

- Olivier Jonquière fait un point sur les travaux en cours et/ou à venir :

➤ Concernant la rue du puits Artésien, le syndicat effectuera les travaux concernant le syndicat.

Ils débiteront fin novembre pour la canalisation des eaux pluviales et la connexion de la pompe de relevage.

En amont Mme le Maire informe qu'une réunion d'information auprès des riverains sera organisée en présence du technicien et des élus afin de répondre à l'ensemble de leurs questions et de leur apporter le moins de désagrément possible pendant la durée des travaux.

➤ Rue de Lillot : les devis sont en cours.

➤ Eglise : Mr IBERT a fait le de moussage et le balayage (en complément des agents municipaux), il a réparé une ardoise à titre gracieux afin de ne plus avoir de fuite.

Serge MAUGEY demande pour les pierres tombales si nous pourrions envisager la réfection, ce projet est en attente, d'autres travaux sont à envisager sur l'église et sur la commune qui sont plus urgents.

- Il est fait observation que des administrés se plaignent de la hauteur de l'herbe sur les accotements, Olivier JONQUIERE rappelle que des règles de tonte et d'hauteur d'herbe sont à respecter pour favoriser et respecter la biodiversité ; il s'est également rapproché de l'administré afin de lui expliquer.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h03.